

## Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques

### Avis du CSI INSB sur le « Niveau idéal de recrutement »

Les candidats au recrutement CR2 et CR1 sont d'excellent niveau, ce qui leur permet de postuler partout dans le monde. L'attractivité de la France, que ce soit pour les salaires ou pour les conditions matérielles offertes au démarrage est faible pour les plus avancés d'entre eux. En revanche, pour les plus jeunes, la possibilité d'obtenir un poste stable permettant une prise de risque important reste une attractivité forte du CNRS.

Nous proposons donc de privilégier au CNRS

- i) le recrutement de CR2 au détriment des postes CR1. Les postes actuellement mis au concours en CR1 pourraient majoritairement être reversés au concours CR2 et le reste abonder des postes DR2 « externes ».
- ii) le recrutement de jeunes responsables d'équipes avec un cursus et un projet forts, en privilégiant des postes de types DR2, plutôt que CR1.

Les principales raisons sont le fait que:

- 1) La présence de jeunes est un élément dynamisant de nos unités. Il faut s'assurer que l'on recrute des personnes qui ont une réelle envie de prendre **des risques** et de développer une recherche **créative et originale**, justifiant l'attribution d'une fonction pérenne. Pour cela, la qualité des recrutements par les sections du CoNRS doit être préservée.
- 2) Les jeunes chercheurs, niveau CR2, **s'intègrent généralement mieux** dans les projets d'équipe et d'unité. C'est un point important pour que le CNRS continue à jouer son rôle de pilote et d'opérateur de recherche et pour éviter que nos UMR se transforment en des hôtels à projet dans lesquels le projet collectif devient mineur face aux projets individuels. Cette intégration doit se faire dans un cadre offrant la liberté indispensable pour conduire un travail de recherche innovant.
- 3) Les salaires proposés aux responsables d'équipes sont aujourd'hui **peu compétitifs** par rapport à ceux proposés dans d'autres pays. L'accueil au CNRS, en tant que responsables d'équipes, de chercheurs jeunes et déjà reconnus devrait se faire sur des positions de DR2, idéalement environnées (recherche de compléments de financement pour offrir un « package » à la mise en place d'une nouvelle équipe au près des régions ou des structures locales). Ces opérations devraient être préparées dans le cadre des politiques scientifiques des Unités/Instituts et de l'INSB. Ces positions pourraient être ouvertes de façon transversale sur les différentes sections de l'INSB.

**Avis adopté par vote électronique clos le 8 juin 2014,  
(22 votants, 18 Pour, 2 Contre, 2 Abstentions)**

**Destinataire :** Mme Catherine JESSUS, Directrice de l'INSB